



## Franck Riester, ministre de la Culture, classe *Le Porte-étendard* de Rembrandt trésor national

Par arrêté du 9 avril 2019, Franck Riester, ministre de la Culture, a décidé de classer *Le Porte-étendard* de Rembrandt van Rijn (1606-1669) trésor national, après l'avis favorable à un refus de certificat d'exportation rendu par la Commission consultative des trésors nationaux (CCTN).

Considéré comme l'une des œuvres les plus emblématiques de l'artiste, cet exceptionnel tableau de maître constitue l'un des plus importants encore conservés dans une collection privée française. Présent sur le territoire national depuis le XIX<sup>e</sup> siècle dans une prestigieuse collection privée, après avoir appartenu notamment au roi d'Angleterre, George IV, cette composition ambitieuse révèle la manière magistrale du peintre, alors âgé de trente ans et parvenu à un apogée de son art. Il s'agit d'un porte-drapeau, représenté de profil à mi-corps et dévisageant fièrement le spectateur dans une attitude martiale. Au XVII<sup>e</sup> siècle, ces porte-étendards, dont on connaît des portraits collectifs ou individuels, étaient chargés de fonctions symboliques et devaient éviter de laisser tomber dans des mains ennemies l'enseigne dont ils avaient la garde.

Doté d'une force monumentale inédite, créée en particulier par de vifs effets de clair-obscur, dans une gamme de couleurs dominée par les bruns, les ors et les gris, ce tableau, sans doute en réalité moins un portrait qu'une figure de fantaisie, est une œuvre essentielle de la production de Rembrandt et pour la peinture du Siècle d'or hollandais, dont la sortie du territoire constituerait une perte grave pour le patrimoine national.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CCTN a considéré que ce tableau était un trésor national.

L'arrêté du ministre de la Culture ouvre une période de 30 mois durant laquelle l'œuvre ne pourra quitter définitivement le territoire national. L'Etat s'attachera, durant cette période, à rechercher les moyens permettant d'en faire l'acquisition.

### Contact

Ministère de la Culture  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse : 01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)  
@MinistereCC